

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUIN 2014
tenue sous la présidence de Mme Marion SOBANEK

Présent-e-s	:	M.	F.	BALMER	Conseiller municipal
		M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal
		Mme	C.	BISANTI	Conseillère municipale
		M.	F.	BORDA D'AGUA	Conseiller municipal
		M.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
		M.	P.-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal
		Mme	M.	GARCIA-BEDETTI	Conseillère municipale
		M.	F.	GROSS	Conseiller municipal
		M.	L.	HEIMENDINGER	Conseiller municipal
		Mme	S.	HOCHULI	Conseillère municipale
		M.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal
		M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal
		M.	L.	MARTINEZ	Conseiller municipal
		M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal
		M.	F.	PERRIN	Conseiller municipal
		M.	H.	RAPPAZ	Conseiller municipal
		Mme	C.	SABA	Conseillère municipale
		M.	M.	SAPEY	Conseiller municipal
		Mme	M.	SOBANEK	Conseillère municipale
		Mme	M.	SOMMER	Conseillère municipale
		M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
		Mme	C.	TIERCY	Conseillère municipale
		M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal
		Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
		M.	J.-M.	KARR	Maire
		M.	J.	LOCHER	Conseiller administratif
			M.	R.	GAILLAND
Excusé-e-s	:	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Conseillère administrative
		Mme	M.	GARCIA-BEDETTI	Conseillère municipale
		M.	G.	PICTET	Conseiller municipal
Public	:	Six personnes			
Procès-verbal	:	Mme Eliane MONNIN			

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 15 mai 2014
- 2) Communications du Bureau
- 3) Communications du Conseil administratif
- 4) Propositions du Conseil administratif
 - 4.1 Travaux de construction d'un collecteur EP sous le chemin de Grange-Canal ainsi que d'un collecteur EP en lien avec le projet de construction de l'école de commerce de Frontenex : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 1'024'000.- TTC)
 - 4.2 Travaux de rénovation thermique de l'école de la Gradelle : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 10'767'177.- TTC)
 - 4.3 Achat de parcomètres et horodateur dans le cadre de la mise en zone bleue et macarons : vote d'un crédit complémentaire (CHF 27'000.- TTC)
 - 4.4 Travaux d'aménagement de locaux d'audition, de détention et "violon" au rez-de-chaussée du bâtiment sis 8bis route du Vallon : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 75'000.- TTC)
- 5) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
- 6) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

* * * * *

La présidente ouvre la séance ordinaire du Conseil à 20 h 30. Elle excuse Mme Grandjean-Kyburz, retenue par d'autres obligations. Avant d'entamer l'ordre du jour, elle aimerait rendre hommage à l'ancien président du Conseil municipal, M. Heimendinger, qu'elle a d'abord connu dans cette enceinte, pendant la législature en cours, en tant que conseiller municipal, puis au Bureau et ensuite comme président du Conseil municipal. Elle a découvert une personnalité très attachante, quelqu'un de très sincère, discret, fin et intelligent et avec cette petite touche d'humour qui a si agréablement surpris les membres du Bureau. Le Conseil municipal a apprécié lui aussi la manière très consensuelle avec laquelle il a su gérer les séances. Tout le monde l'a apprécié et M. Heimendinger mérite les remerciements qui ne lui ont pas été adressés lors de la séance du 15 mai.

[Applaudissements]

La présidente remercie ensuite les membres du Conseil municipal d'avoir exprimé leur confiance en elle, en toute connaissance de cause, puisque c'est la deuxième fois qu'elle va assumer cette fonction. Elle ne fera pas toujours preuve d'un caractère aussi consensuel que M. Heimendinger, ce qui ne va toutefois pas l'empêcher de remplir son mandat de présidente en respectant le règlement en vigueur. Aujourd'hui, lendemain du 18 juin, elle a envie de lancer quelques appels. Le premier s'adresse à celles et ceux pour qui il est parfois difficile d'assister jusqu'à la fin à des séances qui se prolongent bien au-delà de 23 heures. A cet égard, et sans pour autant faire preuve d'une discipline excessive, il faudrait veiller à ce que d'aucuns ne soient pas trop répétitifs dans leurs propos, en particulier en fin de séance.

Deuxièmement, la présidente a pu observer que très souvent le climat des séances change à l'approche des élections municipales. L'année qui s'annonce lui paraît cependant différente des autres années de fin de législature, parce qu'elle n'a pas retrouvé le climat de travail qu'elle a connu au cours des législatures précédentes. Il y a maintenant deux camps, les noirs et les blancs, qui se livrent bataille, comme au jeu d'échecs. On ne saurait donc parler d'un petit train, composé de wagons blancs et de wagons noirs mais allant tout de même dans la même direction. Comme deuxième souhait, la présidente aimerait bien que le petit train communal se remette en marche. Elle utilise volontiers cette métaphore parce qu'elle a eu l'impression de faire un peu de surplace au cours des trois dernières années. Elle aimerait bien qu'on puisse retrouver un certain mouvement en vue de nouvelles réalisations. A cet égard, la présidente rappelle que les compétences du Conseil administratif et du Conseil municipal ne sont pas si clairement définies que cela dans la LAC. M. Zuber, directeur du service de surveillance des communes, avait d'ailleurs expliqué que le Conseil municipal n'est pas un organe délibératif et législatif à cent pour cent et que le Conseil administratif n'est pas un organe exécutif à cent pour cent. Il convient donc de travailler de concert, pour ne pas dire d'accorder ses violons, objet d'une proposition du Conseil administratif. La présidente émet le vœu que, durant la fin de cette législature, le Conseil municipal et le Conseil administratif trouveront une façon optimale d'agir pour le bien de la commune.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 mai 2014

Le procès-verbal est adopté par 20 oui et 2 abstentions.

2. Communications du Bureau

La présidente donne connaissance de l'invitation et courriers ci-après :

- 1) Invitation à la fête du jardin d'enfants « Les Castagnettes » qu'elle a transmise par courriel.
- 2) Demande de local pour l'ouverture d'une épicerie sociale dont elle est certaine que le Conseil administratif lui donnera suite.
- 3) Lettre de M. Léon Meynet, propriétaire de plusieurs bâtiments dans le village qui soutient le projet de rénovation.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, M. Heimendinger tient à remercier la présidente pour les mots qu'elle a eus à son égard et qui l'ont touché. Il lui souhaite bonne chance.

3. Communications du Conseil administratif

La présidente donne la parole à M. Karr, maire.

TERRITOIRE

M. Karr commence par un point concernant le chemin De-La-Montagne. Comme chacun le sait, il est prévu de surélever les immeubles dudit chemin situés à hauteur des 76 à 134 de par la volonté conjointe d'un des deux propriétaires, voire des deux, ainsi que du canton qui a déposé, il y a quelques années, un projet de loi visant à une surélévation par déclassement en zone 3 ordinaire. Depuis le début de la législature, le Conseil municipal n'a toutefois pas été sollicité concernant ce projet. Le Conseil administratif sait qu'il y a eu des rencontres

organisées entre le délégué du Conseil d'Etat et les habitants, mais la commune n'a pas été associée à ce processus. A ce stade il faut distinguer deux ordres de questions concernant ce projet de surélévation. D'une part, il existe des questions relatives au droit du bail, qui concernent les propriétaires et leurs locataires et, d'autre part, celles qui relèvent du droit public, c'est-à-dire des questions qui lient les propriétaires, l'Etat et la commune quant aux conséquences d'intérêt public de cette éventuelle surélévation. Concernant le droit du bail, le Conseil administratif sait, sans en avoir été toutefois informé officiellement par le canton, que des rencontres ont eu lieu entre le groupement des habitants du chemin De-La-Montagne et les propriétaires, ceci dans le cadre d'une médiation initiée par le canton. Ainsi, un certain nombre de dispositions visent à garantir, dans l'hypothèse d'une surélévation, que les droits des locataires seraient pour partie en tout cas respectés, notamment en matière de relogement et de déménagement. Cette discussion est en cours. Il semblerait qu'une vingtaine de séances d'information aient été organisées par le groupe du chemin De-La-Montagne à l'attention des locataires concernant ces questions du droit du bail et des relations contractuelles avec les propriétaires.

En ce qui concerne les questions de droit public, M. Karr souligne qu'il n'y a rien de nouveau. Aucun élément ne permet d'affirmer que cette surélévation serait une bonne idée et que les problèmes d'intérêt public qui avaient été révélés lors de la mise à l'enquête seraient, au moins pour partie, résolus pour faire évoluer, cas échéant, la position du Conseil administratif qui s'était montré résolument opposé à ce projet mais qui est toujours disposé à ce qu'on lui rapporte des éléments nouveaux à discuter en commission Territoire. Il est avant tout important à ce stade que les uns et les autres sachent que le Conseil administratif entretient des rapports étroits avec le groupe "Montagne" qu'il a d'ailleurs reçu récemment.

Rénovation/transformation du village de Chêne-Bougeries

La problématique de la redistribution de l'espace public dans le cadre du projet de rénovation/transformation du village de Chêne-Bougeries a fait l'objet d'une séance de coordination avec les services cantonaux concernés le 5 courant. M. Karr rappelle que les services cantonaux ont émis deux préavis réservés et seize préavis favorables, concernant le projet de rénovation du village de Chêne-Bougeries. Parmi ces seize préavis, figurent celui de la direction des transports, de l'urbanisme, du patrimoine et des sites. Donc ce projet avance bien.

Par contre concernant l'espace rue, il convient de relever que, selon des informations de source sûre, la Direction cantonale des ponts et chaussées ne disposerait que d'un budget annuel d'environ CHF 500'000.- afin d'entretenir les voiries. Avec ce faible montant, il faut faire face à toutes les demandes qui sont toutes plus prioritaires les unes que les autres. M. Karr pense notamment au pont de Carouge qui présente des similitudes étonnantes avec le village de Chêne-Bougeries et dont la chaussée est en très mauvais état. Ce montant de CHF 500'000.- sera donc tout-à-fait insuffisant. M. Karr a donc proposé les travaux avec un éventuel préfinancement communal, dont les contours demeureraient à définir. Il semblerait toutefois que le Conseil d'Etat ne serait pas disposé à entrer en matière quant à un tel mode de financement puisqu'il estime que tout préfinancement communal obérerait à terme la capacité d'investissement du canton, ce dernier devant par la suite rembourser les communes. Une proposition dans le sens d'un financement intégral du projet par la commune n'a pas été faite parce que ce n'est pas son rôle dans la mesure où le canton est propriétaire de l'installation routière, c'est-à-dire de façade à façade, trottoirs et rails de tram inclus,... seul le sous-sol relatif aux canalisations incombant à la commune.

M. Karr rappelle que les travaux d'assainissement de la rue de Chêne-Bougeries sont indispensables à plusieurs égards. D'abord les rails sont en mauvais état. Le financement de l'assainissement phonique devra également être assuré.

La DGT s'est quand même mobilisée quelque peu pour dire qu'elle disposait d'une étude et que pour ce qui concerne l'assainissement phonique, de l'argent viendrait en partie de la Confédération. Quant à la réfection des rails, c'est une nécessité pour les TPG.

La DGT s'est nonobstant engagée, dans le cadre d'une rencontre survenue le 5 juin, à présenter un projet de rénovation de la rue, en septembre. Une dernière question a été évoquée, celle des bruits solidiens – le bruit solidien provenant du roulement du tram, les ondes générées pénétrant les dalles. Il serait donc question de la pose d'une nouvelle dalle.

Le revêtement de la route de Chêne devrait, au demeurant, être repris suite à son usure accélérée en raison de l'intense trafic de camions en lien avec le chantier CEVA. Elle doit être évoquée au niveau cantonal, mais le plan des diverses mesures qui a été révélé par le Conseil d'Etat, il y a une semaine, n'est pas de très bon augure pour l'entretien du réseau routier du canton. C'est donc une affaire à suivre, ainsi que l'usure des routes communales, le revêtement phono absorbant de la route du Vallon étant par exemple déjà en train de s'estomper.

Chantier CEVA

Le Conseil administratif a rencontré, lors de sa séance du 28 mai, MM. François Rappinat, Bastien Affret et Thierry Hostettler, respectivement représentants du consortium SGC et agent spécialisé au sein du Service des infrastructures transports publics (DGGC/DETA), concernant l'accès au chantier CEVA au chemin du Pont-de-Ville.

A cet égard, le Conseil administratif demeure dans l'attente à ce jour, d'un projet de convention liant le consortium à la Ville concernant une éventuelle modification des emprises de chantier situées hors PAP.

Ce projet de convention devrait indiquer clairement les parcelles concernées, la durée de cette nouvelle emprise de chantier provisoire et être accompagné de deux plans, l'un relatif à l'emprise en tant que telle et l'autre aux futurs espaces publics à créer dans le périmètre ; étant encore précisé que l'avant-projet relatif à l'aménagement d'un nouvel espace public dans le secteur sera établi par M. Sébastien Casoni, urbaniste communal.

Pour le surplus, la solution transactionnelle trouvée entre le consortium et les autorités communales devrait être approuvée, le moment venu, par la Direction de projet CEVA.

Par ailleurs, la requête en autorisation d'abattage de cinq arbres existants, situés hors emprise PAP, sera déposée par la commune.

Grand projet Chêne-Bourg / Chêne-Bougeries

Réunis en séance le 2 juin, les membres de la commission Territoire ont été informés de manière détaillée des perspectives à court terme concernant l'état d'avancement du Grand projet Chêne-Bourg / Chêne-Bougeries.

Suite à la précédente séance de la commission Territoire, à savoir celle du 5 mai 2014, et à réception d'offres y relatives, le Conseil administratif a décidé lors de sa séance du 28 mai, de confier un mandat conjoint à l'Atelier d'architecture Nuvolab et à M. Philippe Vasey en vue d'établir un schéma directeur du village de Chêne-Bougeries, ceci pour un montant d'honoraires arrêté à CHF 90'000.- HT, étant précisé que ce montant sera pour l'heure, à savoir dans l'attente du vote d'un crédit d'étude afférent par votre conseil, imputé sous rubrique 79.0000.318.04 du budget de fonctionnement communal.

MOBILITES-NATURE-ENVIRONNEMENT

Réunis en séance le 5 juin, les membres de la commission Mobilités-Nature-Environnement ont été saisis d'une deuxième présentation, par M. Sébastien Casoni urbaniste communal, des diverses réflexions concernant la mise en œuvre de projets de requalification des espaces publics dans la partie centrale du territoire communal, en particulier dans les secteurs de l'Ermitage et du village.

Cette présentation se poursuivra lors de la prochaine séance de la commission, prévue le 4 septembre, pour ce qui concerne les réflexions relatives au secteur Nord de la commune.

A la suite de ces dernières, les membres de la commission seront appelés à se prononcer sur les priorités à retenir en matière de requalification des espaces publics, situés sur l'ensemble du territoire communal, ceci sous divers angles, à savoir : la sécurité, l'agrément desdits espaces, leur végétalisation, ...

Une séance de commission supplémentaire aura lieu le 24 septembre, séance au cours de laquelle sera traitée la problématique de l'assainissement du réseau routier cantonal et communal, ainsi que celle des travaux afférents qui seraient à la charge de la commune. Des représentants du service de l'assainissement du réseau routier ainsi que du service qui s'occupe de la protection contre le bruit seront invités.

FEU - PC

Vous avez été nombreux à participer au récent exercice conjoint des compagnies de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries, accompagnées des compagnies de sauveteurs. Cet exercice a été un succès bien que l'intégration entre les deux compagnies soit encore perfectible.

Le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 12 courant et sur proposition du commandant de la Compagnie de sapeurs-pompiers volontaires de Chêne-Bougeries, d'admettre MM. Wayan Loosli et Ludovic Mariot en qualité de sapeurs, ceci avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2014.

DIVERS

Tenant compte du fait que les membres de votre conseil ne recourent guère au logiciel CMNet, le Conseil administratif a décidé lors de sa séance du 28 mai, dans un souci de rationalisation, de ne plus alimenter, à partir du 1^{er} courant, cette application et de poursuivre l'envoi des divers documents usuels qui vous sont destinés sous forme électronique, puis d'examiner la mise sur pied d'un site de stockage de données pérenne, pour ce qui concerne les documents plus volumineux.

Je me réjouis de discuter plus avant de cette problématique de l'envoi, du classement et de l'archivage des documents électroniques relatifs aux séances de votre conseil et de ses commissions lors d'une prochaine rencontre avec le Bureau.

M. Karr donne lecture des communications de Mme Grandjean-Kyburz.

PETITE ENFANCE

Lors de l'assemblée générale de l'ACG du 21 mai 2014, le "non" s'est imposé de justesse concernant les accueillantes familiales de jour dans le système de péréquation spécifique à la petite enfance.

Concernant la garderie "Le Petit Manège", j'ai le plaisir de vous confirmer que le planning des travaux relatif au chantier de rénovation/transformation des locaux, situés 5 place de l'Etrier, est à ce jour respecté, ceci nonobstant le fait que des travaux de désamiantage ont dû être engagés pour un montant de CHF 54'000.- TTC, montant non inclus dans le devis estimatif initial.

Par courrier du 28 mai 2014, l'Armée du Salut a fait état de son retrait du Conseil de fondation de l'EVE "La Maternelle". Cette décision ne sera pas sans incidence sur le budget de fonctionnement communal 2015.

Toujours par courrier daté 28 mai toujours, l'Armée du Salut a également indiqué vouloir procéder à une nouvelle expertise du bâtiment et de la parcelle, dont elle est propriétaire à hauteur du n° 5 chemin Jules-Cougnard et dont la commune pourrait éventuellement envisager l'acquisition.

ÉCOLES

Suite à un entretien avec Mme Caroline Desjacques-Privato, directrice de l'établissement scolaire de Chêne-Bougeries, concernant le planning d'occupation des classes de l'ensemble des écoles situées sur le territoire communal ; les effectifs étant désormais connus pour ce qui concerne la prochaine rentrée scolaire, le Conseil administratif a décidé de donner son feu vert quant à une acquisition en leasing, telle que prévue au budget de fonctionnement communal de l'année en cours, d'un bus scolaire offrant une plus grande capacité de transport. Ce véhicule, qui nécessite des aménagements particuliers, pourra être livré au courant du mois d'octobre.

La Ludothèque

Nous vous rappelons que la ludothèque de Chêne-Bougeries fêtera ses 30 ans le samedi 6 septembre prochain de 13 h 30 à 18 h au Parc Stagni (ou à la salle communale en cas de pluie).

AFFAIRES SOCIALES

Les magistrats des Trois-Chêne, en charge du dossier, ont décidé de donner une suite favorable à la demande de Mme Gabriella Moriello Pagano, conseillère sociale au sein de l'antenne Action Trois-Chêne pour l'Emploi, de pouvoir bénéficier d'un contrat de droit privé la liant aux trois communes.

Le montant de la participation de Chêne-Bougeries, au traitement de cette dernière, sera bien évidemment intégré dans le projet de budget de fonctionnement communal 2015, qui vous sera présenté à la rentrée.

La commission Affaires sociales a reçu Monsieur Noël Constant, président de l'association Carrefour-Rue, ce mardi 17 juin, afin d'évoquer le projet d'aménagement d'unités d'habitations mobiles destinées à la réinsertion des sans-abri sur la parcelle située à hauteur du n° 154 de la route de Malagnou.

Les commissaires, en accord avec la Conseillère administrative déléguée en charge du dossier, souhaitent financer la fête d'installation des résidents et y participer. Les modalités pratiques resteront à définir. Monsieur Constant reviendra vers la commune avec un budget plus détaillé.

PREVENTION ET SECURITE

Stationnement

Donnant suite au rapport du groupe de suivi, concernant l'impact du nouveau plan de stationnement à Chêne-Bougeries, le Conseil administratif a déposé une demande afin de créer une seule et unique zone « à macarons », en lieu et place des quatre actuelles.

Des copies dudit rapport sont à votre disposition sur la table située près de l'entrée de la salle. Par ailleurs, la mise-en-œuvre du nouvel arrêté du 7 janvier 2014, introduisant notamment des zones limitées à « quatre heures » a été finalisée au niveau du marquage. Manquent encore les horodateurs, dans les trois zones prévues à cet effet, sur la route de Chêne, la place de Conches (place « Rojoux ») et la rue de Chêne-Bougeries, horodateurs pour lesquels un crédit complémentaire vous est demandé ce soir.

Suite à divers questionnements, il sied par ailleurs, de rappeler que l'arrêté de la DGT du 7 janvier 2014 énumère les ayants-droit et que les rues énoncées dans ce document ne coïncident pas nécessairement avec les plans-de-marquage, qui font foi pour la transformation de zones blanches en zones bleues.

Pour rappel, dans le respect du principe de l'égalité de traitement, le Conseil administratif a souhaité donner à toutes nos citoyennes et citoyens, la possibilité d'acquérir un "macaron", quel que soit le régime auquel est soumis leur rue ou chemin d'habitation, partant du principe que la voie publique appartient à tous nos communiens.

Concrètement ceci signifie que les habitantes et habitants de la Gradelle, comme ceux des autres chemins privés, peuvent acheter un "macaron" utilisable sur la voie publique mais que leurs chemins, privés, ne passent bien évidemment pas en zone « macarons ».

Toujours à propos de macarons, ceux à la demi-journée et à la journée, destinés aux visiteurs, peuvent désormais également être acquis au guichet de notre police municipale, au tarif usuel de CHF 10.- la demi-journée et de CHF 20.- la journée.

Prévention des cambriolages

La séance publique de prévention des cambriolages, à sa quatrième édition à Chêne-Bougeries, a connu un succès mitigé. Si les échanges entre la police municipale et nos communiens sont toujours importants dans le cadre du moment de convivialité qui suit ces séances, les forums de quartier, où plusieurs sujets peuvent être abordés, avec divers partenaires cantonaux, dans une dimension de proximité seront privilégiés dès l'an prochain.

Concernant ce thème sensible, nos services ont reçu récemment une alerte d'un conseiller municipal relative à la présence de démarcheurs suspects, probablement des voleurs « à la fausse qualité ».

Des affiches avaient déjà été apposées par nos agents de police municipale et les concierges des immeubles rappelant certains gestes de prudence et les numéros à appeler, également en cas de constats de personnes suspectes. Vous trouverez copie, pour information, de ces affiches à la sortie.

Nous tenons à souligner le rôle très précieux que peuvent jouer les conseillers municipaux, en nous alertant sans délai, comme cela a été le cas ici. Je tiens à remercier ici M. Gross.

Dans le cadre de cette alerte, la police municipale a pu recueillir immédiatement un signalement des suspects. Ainsi, les patrouilles dans le secteur ont été renforcées et la police cantonale, immédiatement alertée.

Une réaction immédiate des "uniformés" permet, par ailleurs, de rassurer la population, dans une région comme la nôtre qui reste malheureusement fortement touchée, de par sa position géographique et la proximité des transports publics, par les cambriolages et les vols.

La présidente passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES

Les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures ont été saisis lors de leur séance du lundi 16 courant d'un projet de rénovation des jeux du préau de l'école de Conches pour un montant de CHF 82'000.- TTC.

A cet égard, et après la rénovation complète des jeux situés dans le parc jouxtant le Centre de rencontres et de loisirs (CRL), parc officiellement ré-ouvert et inauguré mercredi passé 11 juin, seuls ces jeux ainsi que ceux situés à proximité du pavillon abritant le jardin d'enfants "Les Castagnettes" ne sont plus aux normes.

Cela étant, la réfection des jeux du jardin d'enfants n'est pas encore à l'ordre du jour, en raison de la prochaine construction, par la Codha, d'immeubles sur la parcelle voisine n° 3189 propriété communale, ainsi qu'en raison du montant du devis estimatif afférent, à savoir plus de CHF 30'000.-.

Par ailleurs, les jeux, auparavant situés aux abords du bassin-fontaine de la place Colonel-Audéoud, laquelle est à nouveau en eau après complétude de divers travaux de reprise de l'étanchéité, seront remis aux normes et déplacés à proximité de ceux situés aux abords du bâtiment sis 8bis route du Vallon.

Des travaux de réfection de la barrière de protection du préau de l'école du chemin De-La-Montagne seront effectués au cours de l'été, ceci pour un coût de CHF 8'878.35 TTC.

Concernant les travaux dans les écoles toujours, un mur de grimpe d'un coût de CHF 28'957.95 TTC sera installé pendant la semaine des vacances d'octobre 2014, dans la salle de gymnastique de l'école de Chêne-Bougeries.

SPORTS

Neuf offres ont été reçues dans les délais impartis, concernant la procédure AIMP relative aux travaux de rénovation du stade de football des Trois-Chêne. Deux des entreprises soumissionnaires ont, toutefois, dû être écartées de la procédure. L'adjudication est actuellement en cours de traitement.

FINANCES ET ADMINISTRATION

Réunis en séance le mardi 10 juin, les membres de la commission Finances ont été informés de manière détaillée des spécificités du nouveau modèle comptable harmonisé, communément appelé MCH2, et de ses incidences sur le plan intentionnel des investissements, subséquentement de leur financement.

Ainsi, le tableau intentionnel des investissements, document habituellement joint au budget de fonctionnement communal, sera désormais mis à jour dynamiquement en fonction des investissements votés et réalisés, ceci en lien avec un plan financier dont l'élaboration deviendra contraignante dans le cadre de la mise en œuvre du MCH2 à l'horizon 2016.

Personnel

Le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 28 mai, de ne pas interjeter recours au Tribunal fédéral à l'encontre de l'arrêt du 29 avril 2014 de la Chambre administrative de la Cour de justice dans la cause Nicolas Bellito contre la commune de Chêne-Bougeries.

A contrario, le Conseil administratif a décidé, lors de cette même séance, d'interjeter recours au Tribunal fédéral à l'encontre de l'arrêt du 29 avril 2014 de la Chambre administrative de la Cour de justice dans la cause Elisabeth Meylan contre la commune de Chêne-Bougeries.

Le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 12 courant, d'offrir à Mlle Déborah Dugourd, laquelle terminera son contrat d'apprentissage en cours en août 2014 et sous réserve des résultats, un contrat de durée déterminée pour la période comprise entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2014, ceci en qualité d'assistante gestionnaire de la petite enfance et des affaires sociales à 100 %.

Le Conseil administratif a par ailleurs décidé, lors de cette même séance, de privilégier une candidature interne, à savoir celle de Mme Agnès Paley actuellement secrétaire au sein du service Prévention et sécurité, dans le cadre de la récente ouverture d'un poste de secrétaire à 80 % pour le service de la petite enfance et des affaires sociales.

Pour le surplus, le Conseil administratif a décidé d'augmenter à 100 %, ceci à partir du mardi 17 courant, le taux d'activité de M. Mersin Hajrizi, auxiliaire de sécurité au sein du service Prévention et sécurité.

Mme Bisanti remercie M. Locher pour l'aménagement du parc situé en face de chez elle, qui remporte beaucoup de succès auprès des riverains, notamment auprès des adolescents et des parents.

4. Propositions du Conseil administratif

4.1 Collecteur sur le chemin de Grange-Canal

La présidente rappelle que ce point de l'ordre du jour porte sur les travaux de construction d'un collecteur sur le chemin de Grange-Canal ainsi que d'un collecteur pour le projet de construction de l'école de commerce de Frontenex. Le crédit d'investissement et de financement s'élève à CHF 1'024'400.- TTC.

M. Locher explique que dans le cadre du schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux du périmètre du PAC Frontenex-La Tulette, les communes de Chêne-Bougeries et de Cologny ont reçu une injonction de la DGEau, laquelle demande à ce que la capacité des collecteurs qui drainent ce bassin soit revue. La commune de Chêne-Bougeries a donc, en collaboration avec la commune voisine, élaboré et fait valider par ladite DGEau, un projet relatif à la construction d'un nouveau collecteur. Il a également été prévu en parallèle à ce projet d'intégrer un autre collecteur à réaliser en vue du branchement de l'école de Commerce. La construction de ce nouveau collecteur doit débuter en automne, afin qu'elle soit parfaitement synchronisée avec l'ensemble du projet. Les deux chantiers étant conjoints, il est proposé aux membres du Conseil municipal de valider en une seule fois l'ensemble des travaux projetés.

La présidente remercie M. Locher et donne la parole à M. Spinelli, président de la commission Bâtiments et Infrastructures.

M. Spinelli explique que la commission a reçu les mandataires concernés, qui ont donné les précisions techniques nécessaires concernant les 200 mètres linéaires de collecteurs d'eau pluviale à réaliser. Celles-ci ont satisfait les commissaires, qui ont émis un préavis favorable à l'unanimité.

La présidente remercie M. Spinelli et donne la parole à M. Ulmann, en remplacement de M. Pictet, président de la commission Finances, lequel s'est excusé.

M. Ulmann, bien qu'absent à la séance en question, affirme que les membres de la commission Finances se sont prononcés à l'unanimité en faveur de ce projet.

Mme Hochuli demande si une coordination est prévue entre les différents travaux de ce quartier, afin d'organiser au mieux le trafic, de manière à ce que les automobilistes provenant de l'avenue Jean-Jacques Rigaud et du chemin de la Gradelle ne se retrouvent pas bloqués et puissent circuler.

M. Locher répond que l'emprise du chantier n'étant pas complète, une circulation alternée serait réalisable afin de minimiser autant que possible les nuisances provoquées par les constructions dans le secteur.

La parole n'étant plus demandée, la présidente donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COLLECTEUR EP SOUS LE CHEMIN DE
GRANGE-CANAL AINSI QUE D'UN COLLECTEUR EP EN LIEN AVEC LE PROJET
DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE DE COMMERCE DE FRONTENEX : VOTE DU
CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT
(CHF 1'024'000.- TTC)

Vu l'article 30, al. 1 lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures lors de leur séance du 19 mai 2014,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Finances lors de leur séance du 10 juin 2014,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 22 voix pour, soit à l'unanimité,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 1'024'000.- TTC pour les travaux de construction d'un collecteur EP sous le chemin de Grange-Canal ainsi que d'un collecteur EP en lien avec le projet de construction de l'école de commerce de Frontenex ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 1'024'000.- TTC au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 71.01.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2015 à 2044.

4.2 Rénovation thermique de la Gradelle

La présidente rappelle que ce point de l'ordre du jour concerne les travaux de rénovation thermique de l'école de la Gradelle. Le vote porte sur un crédit d'investissement et de financement de CHF 10'767'177.- TTC.

M. Locher renvoie les membres du Conseil municipal aux discussions qui ont eu lieu lors de la séance du 30 janvier 2014. Il ajoute qu'un tableau intentionnel des investissements sera mis à jour dynamiquement en fonction des investissements qui ont été réalisés en lien avec le plan financier, car celui-ci deviendra contraignant dans le cadre de la mise en œuvre du MCH2.

La présidente donne la parole à M. Spinelli, président de la commission Bâtiments et Infrastructures.

M. Spinelli explique qu'aucune nouvelle décision y relative n'a été prise, car la commission avait déjà traité ce sujet d'une manière exhaustive lors d'une séance précédente. Il rappelle que cette demande de crédit avait fait l'objet d'un ajournement car des précisions étaient attendues concernant les outils de suivi financier. Les membres de la commission restent donc dans l'état de leurs conclusions antérieures, qui étaient favorables.

D'après les indications qui lui ont été données, M. Ulmann annonce lui aussi qu'aucune nouvelle décision afférente à cette demande de crédit n'a été prise par les membres de la commission Finances.

M. Perrin relève que le dossier a pris une autre apparence depuis les séances de commission. Les travaux d'entretien et de rénovation pour l'isolation thermique s'élèvent à CHF 8 millions environ, auxquels il faut ajouter un supplément de CHF 2 millions pour des travaux d'entretien, de rénovation et d'aménagement. M. Perrin souligne qu'il convient de faire une distinction entre ces deux postes, car les CHF 2 millions cités ne concernent pas des travaux d'isolation thermique en tant que tels. Il remercie le Conseil administratif d'avoir présenté le dossier sous cette forme.

M. Le Guern réagit au sujet de l'exposé des motifs qui accompagne la demande, car selon les propos de M. Locher, les informations complémentaires relatives au plan intentionnel des investissements et son incidence sur la trésorerie communale à moyen terme auraient transmises aux membres de la commission Finances lors de la séance du 10 juin 2014. Or, la mise en œuvre de l'outil de planification dynamique ne s'effectuera qu'en 2016, lors de la prochaine législature. Aucune réponse concrète n'a donc été formulée à ce jour concernant la demande consistant à pouvoir disposer d'un outil de planification, même sommaire, en vue de la préparation du budget 2015. Néanmoins, compte-tenu des excellents résultats de l'année 2013 et des conditions d'accueil décentes fournies aux élèves des écoles de Chêne-Bougeries, le groupe des Verts votera pour cet investissement, tout en maintenant son souhait de disposer d'un outil adéquat pour l'examen du prochain budget communal.

M. Locher, pour préciser ses propos, explique que le MCH2 devrait bel et bien être opérationnel en 2016 en collaboration avec l'Association des communes genevoises. Toutefois, le tableau dynamique sera intégré au système MCH1+, qui sera mis en place à la rentrée prochaine, ceci afin de permettre, le moment venu, une comparaison facilitée entre les données figurant dans le MCH1 et celles qui figureront dans le futur MCH2. Cette approche permettra de respecter le planning ainsi que d'anticiper l'aspect contraignant du changement de système.

M. Borda d'Agua rappelle que le groupe PLR avait voté favorablement le 30 janvier 2014 sur ce sujet. Il a été annoncé entre-temps que les liquidités des comptes d'investissement sont près de dix fois supérieures au montant voté au cours de la séance. Le groupe PLR réitère donc son vote concernant ce projet.

La présidente donne lecture de la délibération. Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DE L'ÉCOLE DE LA GRADELLE : VOTE
DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT
(CHF 10'767'177.- TTC)

Vu les articles 30, lettre a, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 6 voix pour et 1 abstention par les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures lors de leur séance du 9 décembre 2013,

vu le préavis favorable émis par 5 voix pour et 3 abstentions, par les membres de la commission Finances lors de leur séance du 14 janvier 2014,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 22 voix pour, soit à l'unanimité,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 10'767'177.- TTC pour couvrir les travaux de rénovation de l'école de la Gradelle ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 10'767'177.- TTC au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 21.03.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2015 à 2034.

4.3 Achat de parcomètres et horodateurs pour un montant de CHF 27'000.-

La présidente rappelle que ce point de l'ordre du jour concerne l'achat de parcomètres et d'horodateurs dans le cadre de la mise en zone bleue « macaron » du centre du territoire communal, ceci pour un montant de CHF 27'000.- TTC.

M. Locher précise qu'il s'agit d'un crédit complémentaire, étant donné que les membres du Conseil municipal ont voté lors de la séance du 25 avril 2013 un crédit d'investissement de CHF 165'000.-, dévolu aux travaux de marquage de la zone bleue « macaron » ainsi qu'à l'installation de panneaux de signalisation. Or, le groupe de suivi concernant l'impact du nouveau plan de stationnement préconise la mise en place de trois horodateurs. Un crédit

complémentaire de CHF 27'000.- est donc demandé pour compléter le crédit d'investissement destiné à la mise en zone bleue « macaron ».

La présidente remercie le Conseiller administratif et passe la parole à M. Ulmann, qui remplace M. Pictet, président de la commission Finances.

D'après les informations qui lui ont été communiquées, M. Ulmann affirme que les membres de la commission Finances se sont prononcés à leur majorité à 4 voix pour et 3 abstentions en faveur du crédit complémentaire sollicité concernant ces parcomètres et horodateurs.

La présidente remercie M. Ulmann et passe la parole à Mme Tiercy.

Mme Tiercy affirme ne pas avoir pu prendre connaissance du rapport du groupe de suivi avant la séance et exprime son étonnement à ce sujet. Elle s'étonne également de la création soudaine de ce groupe de suivi et des arguments avancés dans son rapport, qui lui semblent davantage relever de la supposition que de la réflexion, alors que la commission Mobilités-Nature-Environnement travaille depuis onze ans sur l'aménagement de la zone bleue et que cette problématique a été abordée à maintes reprises en séances du Conseil municipal. Mme Tiercy annonce qu'elle votera contre l'achat de parcomètres et d'horodateurs, non pas en raison de leur coût, mais en raison de la procédure suivie.

M. Fassbind aurait souhaité que la présidente lui passe la parole en tant que président de la commission Sécurité puisque cette problématique a été traitée à trois reprises par ladite commission. Celle-ci suit régulièrement le dossier, également en présence de membres de la police municipale, laquelle est censée appliquer des directives claires mais, qu'à l'heure actuelle, ces dernières sont en fait très difficiles à appliquer. Il s'agit donc de mettre au point un système qui puisse fonctionner en respectant le principe de l'égalité de traitement, sachant que l'objectif ne consiste pas non plus à ce que la police municipale amende par trop des communiens. Quand Mme Tiercy affirme que ce qui a été réalisé à ce jour correspond à ce que le Conseil municipal a voté, M. Fassbind rappellera simplement, sans vouloir polémiquer, que ce conseil avait voté la création de six zones « macaron » distinctes. Le système à quatre zones est donc déjà une version édulcorée de ce qui avait été initialement proposé au Conseil municipal. Ce système continuait de poser certains problèmes, raison pour laquelle un nouvel arrêté a été pris par la DGT. La commission a consacré une séance exclusivement à l'examen de cet arrêté, lequel avait fait l'objet d'un recours de la part d'un conseiller municipal, recours qui a par la suite été retiré. De nombreux aspects ont été traités en séances de la commission Sécurité. M. Fassbind invite Mme Tiercy à lire les procès-verbaux des séances de commission.

Mme Tiercy rétorque que les procès-verbaux de la commission Sécurité sont incompréhensibles pour ceux qui n'en font pas partie. Elle souligne ensuite que la commission Mobilités-Nature-Environnement n'a pas du tout été consultée au sujet de la problématique, alors que c'est cette commission qui a mis sur pied le système. Il semble incroyable que cette commission Mobilités-Nature-Environnement ait été complètement écartée de la prise de décision que l'on impose ce soir au Conseil municipal.

M. Spinelli pense que si la parole n'a pas été passée immédiatement au président de la commission Sécurité, c'est probablement parce que ladite commission n'a pas émis de préavis à ce sujet. Plus choquant encore, la commission Mobilités-Nature-Environnement n'a pas émis de préavis. La seule commission à avoir émis un préavis est la commission Finances,

alors que le montant de l'investissement n'est guère élevé. Il ne s'agit pas d'un problème de coût, mais d'un problème de forme. M. Spinelli ne sait pas si le projet est bon ou mauvais. Le montant sollicité ne le choque pas. Mais il a plusieurs questions. Qui récoltera l'argent des horodateurs ? Une décision à ce sujet a-t-elle été prise ? Par qui ? Quels sont les revenus attendus ? Pourquoi, à certains endroits, le stationnement est-il limité à trois heures plutôt qu'à nonante minutes, et inversement ? Ces questions ont certainement de très bonnes réponses, mais il est gênant que les membres de la commission Mobilités-Nature-Environnement n'aient pas pu participer à la discussion, même si un groupe de suivi a été mis sur pied et que les APM sont très compétents. Pour sa part, M. Spinelli s'abstiendra de donner son avis puisqu'il n'a pas étudié le sujet en commission et qu'aucun membre de son groupe n'a étudié le sujet en commission Mobilités-Nature-Environnement. Il existe bel et bien un problème dans le traitement de la problématique de la mise en zone bleue « macaron », laquelle est traitée entre plusieurs dicastères et par plusieurs commissions.

Mme Grandjean-Kyburz étant absente, la présidente attire l'attention des conseillers municipaux sur le fait que l'arrêté relatif à la zone bleue mentionne l'existence des secteurs avec horodateurs. Il s'agit d'appliquer cet arrêté. Cela dit, la façon dont le sujet a été traité en séances de commissions mérite peut-être une discussion.

M. Fassbind ne sait pas quelle personne précisément ira récolter l'argent dans les horodateurs. Il remarque cependant que le Conseil municipal vote régulièrement des délibérations sans savoir exactement qui les mettra en œuvre. Il rappelle ensuite à Mme Tiercy qu'elle est membre de la commission Sécurité. Elle pourrait peut-être participer aux travaux plutôt que de critiquer ce qu'il s'y fait.

La présidente recadre le débat. Elle rappelle par ailleurs que la dernière séance de la commission Sécurité avait été déplacée et qu'en conséquence de nombreux membres n'avaient pas pu y assister.

M. Ulmann a le souvenir que le sujet a été discuté dans une autre commission que la commission Sécurité. Mme Musumeci, cheffe du service prévention et sécurité, était venue expliquer la teneur du rapport du groupe de suivi. Un représentant de la Fondation des parkings avait également été invité. M. Karr avait d'ailleurs assisté à cette séance.

Selon M. Karr, il semblerait qu'il y ait un enjeu d'ordre démocratique : le Conseil municipal est-il compétent pour prendre ce genre de décisions ? Il propose au Conseil municipal de renvoyer le dossier en commission Mobilités-Nature-Environnement pour un traitement sous l'angle de la mobilité, afin de vider le contentieux.

L'intervention de M. Perrin rejoint en partie la proposition de M. le Maire. Dans cette affaire, il est question d'horodateurs. Ceux-ci apparaissent dans le l'arrêté de la DGT qui a été transmis aux Conseillers municipaux. Pour M. Perrin, ce texte est complexe de par la terminologie juridique utilisée. Ce dossier mérite donc d'être rediscuté en commission pour que les choses puissent être présentées de façon simple, dans un vocabulaire adapté à chacun et pour pouvoir aller de l'avant rapidement. Il y a le problème des horodateurs, le problème de la répartition des zones et la question de savoir qui peut faire quoi dans certaines de ces zones. Il ne cachera pas qu'il lui a fallu relire au moins quatre fois la phrase de l'arrêté relative aux zones bleues dans le quartier de la Gradelle avant de comprendre son sens. Bon nombre d'habitants de la Gradelle n'en avaient pas saisi le sens. Il conviendrait d'affiner en séance de commission (qu'il s'agisse de la commission Mobilités-Nature-Environnement ou de la

commission Sécurité) ces différents points pour pouvoir ensuite voter sereinement en séance plénière.

M. Locher revient sur l'arrêté du Conseil d'Etat stipulant les zones de circulation, les zones de police, etc. Les habitants de la Gradelle ont été inclus dans le nouvel arrêté pour qu'ils puissent acquérir, s'ils le souhaitent, un « macaron » et que la commune ne se retrouve pas engagée dans une éventuelle procédure contentieuse, parce qu'elle aurait commis une inégalité de traitement. Il rappelle ensuite que Mme la Présidente a fait une remarque en début de séance sur la délimitation des compétences du Conseil municipal et du Conseil administratif. En l'occurrence, cet objet est de la compétence exclusive du Conseil administratif. Un arrêté est en force, lequel fait état de secteurs équipés d'horodateurs. M. Locher, qui doit veiller à l'application de l'arrêté, sollicite le Conseil municipal parce qu'il ne dispose simplement pas des fonds nécessaires à l'acquisition de ces équipements. Enfin, il considère qu'il serait rébarbatif de donner des explications pour que tout le monde comprenne bien la signification de ce texte juridique.

M. Gross indique que la commission à laquelle M. Ulmann faisait référence était la commission Mobilités-Nature-Environnement, à laquelle le rapport du groupe de suivi sur la mise en zone bleue « macaron » avait été présenté. Certains membres du Conseil municipal partagent l'impression que la mise en œuvre de ce rapport est en train de passer en force et que le Conseil municipal est en train de perdre la maîtrise du dossier. Ils ont peut-être envie de se réapproprier ce dossier et de vérifier s'il est véritablement opportun d'installer ces horodateurs, même si M. Gross comprend que l'arrêté du Conseil d'Etat autorise ou oblige la commune à aller dans ce sens. Vu le faible montant de la dépense, M. Gross est prêt à accepter la délibération, mais il faudra que les conseillers municipaux se penchent sur le dossier de la zone bleue pour savoir s'il faut conserver quatre zones, passer à une seule zone, suivre les recommandations du groupe de suivi et, le cas échéant lesquelles. A la demande de la présidente, il précise que ce travail pourra se faire en commission Mobilités-Nature-Environnement ou en commission Sécurité, voire en commissions Mobilités-Nature-Environnement et Sécurité réunies.

M. Spinelli n'a pas de volonté de polémique. Il partage le sentiment de frustration de ne pas avoir pu traiter ce dossier comme il convenait de la faire. Il précise à l'attention de M. Fassbind que, lorsqu'il demande qui récolte l'argent des horodateurs, il ne veut évidemment pas connaître le nom des personnes qui convoieront ces fonds et il ose espérer que la confidentialité de celles-ci est garantie. Il ne s'agissait pas d'une question piège. Si, en tant que conseiller municipal, il veut savoir si ce sera la Fondation des parkings, les APM, une société privée ou le secrétariat, c'est pour savoir si le projet est bel et bien mûr. Il n'a pas eu l'occasion de poser ces questions. Il n'a donc pas obtenu de réponses. Il a également demandé pourquoi il était prévu de créer des zones trois heures à certains endroits et des zones nonante minutes à d'autres endroits. Enfin, il ne sait toujours pas pourquoi le dossier n'a pas été traité en commission Mobilités-Nature-Environnement, laquelle aurait émis un préavis. Peut-être était-il urgent de traiter ce point ? Il préférerait que le vote de la délibération soit reporté après l'été pour que le sujet puisse être sereinement traité en commission Mobilités-Nature-Environnement.

Bien qu'il ne s'agisse pas de son dicastère, M. Locher indique que le personnel communal récoltera l'argent des horodateurs, particulièrement les collaborateurs que la commune essaie de mettre le plus sur le terrain, soit les APM. Il souligne ensuite qu'il n'est somme toute question que de trois horodateurs. La justification, telle qu'il l'a comprise, c'est que le

système actuel prêterite les commerces puisqu'il n'y a pas assez de roulement de véhicules dans ces zones. Le seul but de ces équipements consiste à obliger un tournus pour que les clients des commerces puissent accéder à ces derniers. Il n'y a à priori pas de raison d'en installer ailleurs.

Mme Tiercy aurait une question technique. Elle la pose bien qu'elle considère que ce ne soit pas le lieu : un horodateur permet de stationner son véhicule durant nonante minutes, un disque bleu permet également un stationnement d'une durée de nonante minutes. Elle aimerait pouvoir discuter en commission de ces aspects techniques. Elle maintient donc sa proposition consistant à renvoyer le sujet en commission Mobilités-Nature-Environnement.

M. Locher répond que, d'une part, avec le disque, l'automobiliste peut se parquer une heure, voire une heure et demie en fonction du moment où il arrive. Du point de vue du contrôle, l'horodateur présente l'avantage d'indiquer précisément l'heure d'arrivée. L'objectif prioritaire de la zone bleue « macaron » consiste à ce que la commune arrête de servir de parking d'échange, ce qui encombrait l'ensemble des chemins de desserte. C'est du moins comme cela que M. Locher l'a compris. Aujourd'hui, force est de constater que ce but est atteint, même s'il y a encore quelques resquilleurs. Il imagine que c'est petit à petit, à force de recevoir des amendes, que le nombre de resquilleurs diminuera. Mais il faut être conscient qu'il y en aura toujours. La question ici est principalement d'arriver à obliger, indépendamment des contrôles, à un tournus correct dans ces zones de commerce. Mais, surtout, l'heure précise d'arrivée figurera sur un ticket ou sur l'horodateur, ce qui empêchera toute tricherie.

M. Fassbind rappelle d'abord que certains avaient affirmé qu'il était impossible d'avoir dans la commune, qui est en zone bleue « macaron », des zones bleues dépourvues de « macarons ». Il précise ensuite que, dans le premier secteur visé, il est prévu de créer trois cases nonante minutes proches des commerces, pour que les gens puissent stationner et faire leurs courses à la boulangerie ou dans les quelques magasins situés à proximité. A Conches, il existerait dix cases trois heures qui permettront aux clients du café de se parquer le temps d'un repas. Et dans le troisième secteur, cinq cases nonante minutes sont prévues à proximité des commerces. Au total, il s'agit donc de fort peu de cases.

M. Spinelli remercie M. Fassbind de ces précisions. Il relève cependant qu'à Chêne-Bougeries aussi, il y a des cafés ou restaurants où l'on peut prendre des repas. Il aurait peut-être également fallu envisager de créer des cases trois heures à ces endroits.

La présidente remarque que le déni démocratique relevé par certains vient, en l'occurrence, du fait que les différentes durées de stationnement et les lieux sont marqués dans l'arrêté de la DGT.

M. Favarger pense qu'une zone bleue « macaron » produit un petit effet pervers. Ce n'est pas tellement le cas à Chêne-Bougeries, mais en ville de Genève par exemple. Quand le nombre de macarons excède de loin le nombre de places disponibles, il ne s'agit plus d'une zone bleue mais d'une zone plus ou moins réservée aux seuls détenteurs de « macarons ». L'effet zone bleue n'existe plus. A Chêne-Bougeries, ce n'est pas le cas puisque les places sont suffisamment nombreuses par rapport au nombre de « macarons », sauf à ces endroits spécifiques où les macarons risquent de bloquer les places bleues, auquel cas les clients ne pourront plus accéder aux commerces. Il faudrait mettre en place un autre système – qui

n'existe pas officiellement, à sa connaissance en zone bleue –, à savoir déclarer que, pour ces dix-huit places par exemple, on ne peut pas se parquer avec le « macaron ».

La présidente relève le sentiment de manque d'informations et l'impression des conseillers qu'une compétence a été enlevée au Conseil municipal. La parole n'étant plus demandée, elle passe au vote, en commençant pas mettre aux voix le renvoi à la commission Mobilités-Nature-Environnement.

- Le renvoi en commission Mobilités-Nature-Environnement est accepté par 12 voix pour et 10 voix contre.

4.4 Travaux d'aménagement de locaux d'audition, de détention et "violon" au rez-de-chaussée du bâtiment sis 8bis route du Vallon: vote du crédit d'investissement et financement (CHF 75'000.- TTC)

La présidente passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

Concernant ce projet dont les conseillers municipaux ont reçu un descriptif complet, M. Locher rappelle que, dans le cadre de la nouvelle loi sur les APM, ces derniers ont obtenu des compétences accrues, raison pour laquelle ils ont souhaité disposer d'un nouvel outil de travail. Lorsque leur souhait a été exprimé, le Conseil administratif leur a demandé, d'une part, de lui démontrer la nécessité de pouvoir disposer de cet outil et, d'autre part, de le convaincre de la nécessité que les locaux à créer le soient dans le bâtiment situé 8 bis route du Vallon et non pas ailleurs sur le territoire communal. Le service a été reçu par le Conseil administratif et a insisté sur la nécessité que cet outil soit en lien direct avec les locaux actuels de la police municipale. Raison pour laquelle, conformément aux recommandations de la commission des visiteurs du Grand Conseil, un projet a été élaboré. Il s'agit de réaménager un bureau actuellement inutilisé afin d'y créer un local d'audition et de détention, en respectant bien évidemment l'entier des normes afférentes. Ce projet est devisé à CHF 75'000.-. Il présente l'avantage de ne pas dépareiller le bâtiment. Par ailleurs – et c'est une remarque à l'attention d'un des commissaires – M. Locher tient à rappeler que, lors de l'élaboration du plan des investissements, lequel est une annexe non contraignante du budget de fonctionnement communal, cette somme n'a pas été inscrite pour 2014 parce que la loi elle-même n'était pas encore en vigueur. Partant, il n'était pas possible de la prévoir au plan des investissements.

La présidente passe la parole à M. Spinelli, président de la commission Bâtiments et Infrastructures.

M. Spinelli indique que la commission a préavisé défavorablement le crédit d'investissement par 2 oui, 3 abstentions et 3 non. Parce que la discussion était assez animée et intéressante, il va essayer d'exposer les avis des uns et des autres de façon synthétique, neutre et – il l'espère – exhaustive. Ce sera peut-être intéressant pour la discussion qui va suivre. D'abord, la valeur d'usage du bâtiment, autrement dit la cohabitation entre les usagers actuels et les personnes à auditionner ou à enfermer, a été relevée. Les avis ont divergé quant à la gêne que cela pouvait causer. Certains ont pensé que la présence de personnes appréhendées dans le bâtiment serait gênante, d'autres non. Il a été relevé que des alternatives pouvaient être étudiées, par exemple d'installer ces locaux dans le bâtiment presque vide situé à proximité, lequel est utilisé actuellement comme débarras, l'usage de containers selon l'exemple de Neuchâtel ou encore le bâtiment dit « du pigeonier » actuellement dévolu au service des parcs et promenades. A cela, d'autres ont rétorqué qu'il y avait un avantage dans la proximité des APM (du fait que le

projet soit réalisé dans le même bâtiment), qu'il serait difficile de trouver un emplacement pour d'éventuels containers, que la transformation d'un autre bâtiment impliquerait des investissements d'une toute autre nature et, enfin, que le projet tel que proposé pouvait être réalisé rapidement et à peu de frais. Enfin, la commission a relevé que la paroi de séparation entre le hall et le couloir de conduite forcée dénaturait l'entrée et gênait également l'accès aux WC handicapés. Ce dernier point a été corrigé dans la version proposée ce soir puisque la cloison qui aurait séparé le hall du WC handicapés n'est plus à l'ordre du jour. Globalement, l'atteinte à l'intégrité architecturale du bâtiment a été mise en cause, sachant que le projet de rénovation avait été réalisé dans un souci de conservation du site. La fragilité de la construction envisagée pour une cellule de détention a aussi été relevée par certains.

M. Locher apporte un complément aux discussions de la commission, lors de laquelle il avait été évoqué la possibilité d'entreprendre une rénovation complète du petit bâtiment dit de la Fenière ou d'utiliser des containers. Renseignement pris, les locaux doivent être attenants au poste lui-même. Il faut une continuité physique entre ces locaux et le poste.

La présidente passe la parole à M. Ulmann, en tant que suppléant de M. Pictet, pour la commission Finances.

M. Ulmann indique que, lors de la séance de commission, les votes ont été les suivants : 2 oui, 4 non et 2 abstentions, ce qui fait un total de 8 votes alors qu'il y en avait 7 dans les autres cas. Ainsi, soit un commissaire est arrivé en retard, soit un commissaire a voté deux fois et mériterait de finir au « violon ». Il croit comprendre que la discussion a été un peu animée. La question principale était de savoir s'il ne fallait pas envisager une coordination avec les autres polices municipales.

La présidente passe la parole à M. Fassbind, président de la commission Sécurité.

M. Fassbind indique que, comme la séance de la commission Sécurité suivait celle de la commission Bâtiments et Infrastructures, les différents points relevés par M. Spinelli ont été abordés en présence de membres de la police municipale, lesquels ont l'expérience de ce genre de problèmes. Le préavis délivré par la commission a été neutre, avec 4 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

La présidente ouvre la discussion.

M. Favarger a eu la chance de siéger dans deux des trois commissions et connaît donc un peu le sujet. Il s'exprime au nom du groupe socialiste, qui pense que ce projet est pour le moins prématuré. Tous les contacts directs qui ont été pris avec les collègues des deux autres Chêne indiquent clairement que, contrairement au sentiment exprimé par le Conseil administratif de Chêne-Bougeries, une collaboration à ce sujet avec au moins l'une des deux autres communes est envisageable, voire même souhaitable. Cela irait d'ailleurs dans le sens de la convention signée par les trois communes concernant la collaboration entre les trois polices municipales. Concrètement, il semblerait que Chêne-Bourg ne donnerait pas son aval pour collaborer à cette meilleure efficacité entre les agents de police municipale sous prétexte de motifs personnels entre agents. La plupart des collègues de Chêne-Bourg trouvent inacceptable de céder à un caprice du service de prévention et de sécurité dépourvu de sens et déniant de professionnalisme et de la vision future attendue par le canton. Les difficultés éventuelles liées aux relations interpersonnelles entre individus constituent un sujet clé de cette psychologie sociale qui n'a pas sa place en termes d'efficacité et d'organisation politique et

économique d'une commune, d'un canton et d'un pays tout entier. Dans un service de police municipale, ce genre de difficultés a d'autant moins sa place que la nouvelle loi offre plus de prérogatives aux APM, qui tentent de se rapprocher de l'organisation qui est de mise à la police cantonale, dont tous les postes implantés notamment dans les communes collaborent entre eux. Le but est d'obtenir une meilleure coordination afin de lutter efficacement contre le sentiment d'insécurité. L'action de prévention qui découle de ce but est importante.

M. Favarger remarque qu'il est décevant qu'il faille rappeler dans ce débat que toutes les polices sont au service de la population genevoise. Il n'y a pas lieu de céder aux arguments de difficultés relationnelles évoqués par le service de prévention et de sécurité de Chêne-Bourg qui semblerait vouloir poursuivre sa cuisine interne dans son coin. Ce n'est pas à ce seul service APM de dicter la politique – à instaurer dans l'application de la loi édictée par le canton de Genève – concernant la mise en place des infrastructures les mieux adaptées aux communes. Ce n'est absolument pas l'esprit de professionnalisme qui est attendu des corps en uniforme représentant les lois, alors que la restructuration souhaitée par le conseiller d'Etat Pierre Maudet en charge de la sécurité vient tout juste de commencer. Pour rappel, la révision de la loi sur la police, dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2015, permettrait une réforme de la gendarmerie et la création d'une nouvelle police de proximité à l'écoute et au service des citoyens et de leurs préoccupations (selon le communiqué de presse de M. Pierre Maudet du 12 juin 2014). Il semble donc que l'idée d'établir unilatéralement un « violon » à Chêne-Bougeries, (quatre ans) avant la demande qu'en fait le canton, n'est ni logique ni raisonnable. Enfin, il faudrait adhérer à ce projet de « violon » alors que des infrastructures peuvent être mises en place rapidement par la commune de Thônex pour les Trois-Chêne, afin que les trois communes accordent leurs violons. Par ailleurs, concernant les demandes de locaux, ce serait l'occasion peut-être de donner suite à la lettre qui a été lue au Conseil municipal en début de séance en vue de l'ouverture d'une épicerie sociale.

M. Sapey regrette qu'énormément de temps ait été perdu à discuter dans le vide. Il serait bon de tout reprendre à zéro.

M. Borda d'Agua entend bien l'argument de réunion des trois communes concernant la problématique du « violon ». À l'heure actuelle, cette proposition pose problème d'un point de vue territorial. En effet, une police municipale est affectée à un territoire. Les agents de la police municipale de Chêne-Bougeries sont affectés au territoire de Chêne-Bougeries. Si un « violon » est créé dans une des trois communes, les APM de Chêne-Bougeries devront attendre, par exemple à Thônex, que la personne mise au « violon » soit éventuellement prise en charge par la police cantonale. Pendant ce temps, ils ne pourront pas faire leur travail sur le territoire de Chêne-Bougeries. Vouloir un « violon » pour les trois communes, alors que Chêne-Bougeries est pour l'instant encore une commune indépendante, pose problème.

La présidente souhaite apporter une clarification. Elle donne lecture de l'art. 9 (nouvelle teneur) du PL 11104 :

«¹ Les agents de la police municipale exercent leurs attributions sur l'ensemble du territoire de leur commune; en vertu d'accords intercommunaux, soumis à consultation préalable du département, leur compétence peut être étendue à tout ou partie du territoire d'une ou de plusieurs autres communes.

² Deux ou plusieurs communes limitrophes peuvent, par une convention soumise à consultation préalable du département, constituer un corps intercommunal de police municipale. [...] »

D'après la loi, la police de Chêne-Bougeries n'est donc pas liée au seul territoire communal.

En tant que suppléant de Mme Grandjean-Kyburz, M. Karr précise qu'une convention permet aux diverses polices des Trois-Chêne d'interagir. La police municipale de Chêne-Bougeries n'est pas cantonnée à son propre territoire.

M. Spinelli ne sait pas s'il faut créer un « violon » à Chêne-Bougeries. S'il a bien compris, il ne s'agit pas d'une nécessité, mais d'une nouvelle prérogative des APM. Le choix du bâtiment lui pose souci. Il relève que le projet qui a l'air de prendre forme à Thônex serait situé dans des locaux qui ont même déjà des barreaux aux fenêtres puisqu'il s'agit d'anciens locaux de la BCGE. Il semble en outre qu'il s'agirait d'une collaboration, dans le sens où les espaces seraient mis à disposition ou loués par la commune. Le projet n'est peut-être pas tout-à-fait mûr puisque différents éléments n'ont pas encore pu être précisés – mais on sait pour le moins qu'un projet est à l'étude. M. Spinelli rappelle ensuite que, sauf erreur, il y a trois ans environ, le Conseil municipal avait voté un crédit de CHF 3,5 millions pour la rénovation du bâtiment situé 8bis route du Vallon. Il devait s'agir d'un bâtiment multifonctionnel. M. Spinelli trouve dommage de transformer en prison – s'il ose utiliser ce mot – un bâtiment public où travaillent des employés de différents services. Il y a dans ce bâtiment une salle de réunion, un service technique, le service de l'aménagement. Il n'y a pas si longtemps, s'y trouvait également le service d'informatique. Pour M. Spinelli, la cohabitation envisagée entre les personnes interrogées ou détenues et les utilisateurs d'un bâtiment public, où l'on se rend en tant que communier ou en tant qu'employé de la commune, est très problématique.

M. Favarger souhaite apporter quelques précisions. D'abord, il ne dit pas qu'il ne sera jamais nécessaire de créer un « violon » dans ce bâtiment, mais un tel projet est prématuré. Il faut que le Conseil municipal puisse disposer de tous les éléments concernant une éventuelle collaboration avec les deux autres communes chênoises. Ensuite, il a posé une question en séance de commission, sauf erreur par deux fois, et qui n'a pas eu de réponse : qu'en est-il du sentiment des employés de la commune qui travaillent actuellement dans ce bâtiment ?

Mme Sommer souhaite d'abord savoir à quelle fréquence des personnes seraient détenues dans ces locaux. Elle a entendu que ce serait une fois par jour, mais peut-être est-il tout simplement question de trois ou quatre jours par année ? Ensuite, s'agissant d'une salle d'audition, Mme Sommer signale qu'elle fréquente occasionnellement ce milieu. Elle constate qu'en principe, les auditions se passent assez calmement. Enfin, elle observe qu'il n'y a guère d'alternatives. En revanche, elle ne peut pas se prononcer sur le fait que le projet soit prématuré ou non.

M. Fassbind souhaiterait que Chêne-Bougeries joue le rôle du premier violon dans cet orchestre. Il croit que les conseillers municipaux sont face à un choix politique, avec des valeurs politiques et des décisions à prendre en fonction d'orientations adoptées au cours de la présente législature. Ainsi, le Conseil municipal a notamment choisi de renforcer la sécurité dans le cadre du dernier budget qu'il a voté. M. Fassbind pense que ce choix est correct, au vu de ce qu'il se passe dans certains chemins de la commune, mais surtout si l'on se souvient des situations sécuritaires très problématiques, affectant le centre-ville, et des problématiques de stationnement (M. Fassbind rappellera qu'il n'y a pas si longtemps, quand des vaudois arrivaient à Genève, ils se parquaient couramment en double file). Il s'agit également de se rappeler de la période au cours de laquelle les polices municipales avaient été quasiment démembrées et que les priorités n'étaient pas mises sur la sécurité et la police. Il s'agit ici de fournir à la police municipale de Chêne-Bougeries un outil de travail pour qu'elle puisse

remplir son rôle. Le montant demandé, qui est relativement faible pour un usage des locaux pendant de longues années, ne devrait pas faire hésiter le Conseil municipal.

Concernant la fréquence d'occupation de ce « violon », M. Fassbind dira, en tant qu'hôtelier et sur le ton de la plaisanterie, qu'il a été effaré d'apprendre que le but n'était pas d'optimiser l'occupation du « violon », mais de ne pas l'utiliser. Il en va ainsi de tous les outils de prévention et de sécurité, tels que les armes des policiers. Peut-être qu'un certain nombre de personnes ayant l'intention de commettre des actes répréhensibles sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries. Sachant que cette dernière est équipée pour y répondre, elles choisiront d'autres endroits. Il faut être conscient que les criminels, les cambrioleurs, les voleurs à la tire, etc., n'ont qu'un objectif : douze heures par jour, ils cherchent la faille pour agir là où il est le plus simple d'agir. Quand une brèche est béante, ils s'y engouffrent. M. Fassbind signale ensuite qu'il a été demandé à la police municipale d'estimer la fréquence à laquelle le « violon » serait occupé. Il est à priori question d'une éventuelle occupation quelques fois par semaine, et principalement en dehors des heures de bureau. Cela résoudrait le problème de la cohabitation avec les autres utilisateurs du bâtiment, puisque l'utilisation de ces locaux se concentrerait le soir et le week-end.

Concernant la collaboration intercommunale, M. Fassbind souligne que si le « violon » se trouve dans une autre commune, il faut s'assurer qu'il soit opérationnel. Or, les polices municipales ont des horaires différents. La police de Chêne-Bougeries ne pourrait donc pas appréhender une personne quand les agents de la police municipale de Thônex ne travaillent pas. M. Fassbind aborde ensuite l'aspect purement financier. Dans le projet présenté, le local en lui-même ne coûte rien puisque la commune dispose d'un local quasiment inutilisé, qui donne sur un mur, à proximité de la cheminée de la centrale de chauffage à bois et de ses émissions de microparticules. Ce n'est pas un local où les collaborateurs sont à l'aise et c'est sans doute pour cela qu'il est désormais vide. Tandis que si Thônex investit dans un local, Chêne-Bougeries devra participer au financement de l'infrastructure. L'investissement immobilier et la rénovation de locaux situés à Thônex seront sans doute plus chers que les simples travaux proposés ce soir. En conclusion, le groupe PLR, qui demande du reste un vote nominatif, soutiendra ce projet.

Mme Wyss a demandé, lors de la séance de la commission Sécurité, à M. Pache, dans l'hypothèse où la police municipale avait disposé d'un « violon » l'année passée, combien de fois elle aurait eu à y accueillir une personne sur l'année. La réponse est venue avec un peu de difficulté. Après réflexion, M. Pache a dit que le « violon » aurait été occupé moins de dix fois dans l'année. Elle n'a donc pas entendu la même réponse que M. Fassbind, lequel mentionne une occupation quelques fois par semaine. Elle revient ensuite sur l'affectation du local lui-même. Le « 8bis » est un lieu public. Les communiens peuvent rentrer dans ce bâtiment. Des employés y travaillent. Même dans l'hypothèse où le « violon » est utilisé moins de dix fois par année, si une personne est agitée, qu'elle fait du tapage, ce n'est pas compatible avec l'affectation actuelle du bâtiment. Mme Wyss précise que son groupe partage cette position. De plus, comme le disait M. Spinelli, la commune a énormément investi dans ce bâtiment, qui a été complètement rénové. D'une annexe de Belle-Idée, il est devenu un bâtiment purement administratif. Il serait dommage d'affecter un local à un autre usage que l'usage administratif. Enfin, Mme Wyss pense qu'un « violon » pourrait être un outil utile à l'avenir, mais le projet présenté ce soir n'est pas mûr.

M. Sapey souligne d'abord que le projet a été ficelé par les APM et la cheffe du service prévention et sécurité. Le Conseil municipal est un peu mis devant le fait accompli. Ensuite, il

demande à M. Ulmann, qui avait évoqué un bâtiment propriété du Crédit Suisse à Thônex, si ce bâtiment va finalement être vendu.

M. Ulmann a le souvenir de s'être exprimé concernant la BCGE, parce qu'il avait suivi ce dossier à titre professionnel.

M. Spinelli insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas du tout d'une question politique. La question n'est pas de savoir si l'on est pour ou contre la sécurité à Chêne-Bougeries : personne n'est pour les cambriolages, tout le monde est pour la sécurité. Ceci est un fait. Il s'agit d'une question de local. Aucune alternative n'a été sérieusement étudiée. Ce local a été vidé quelques mois avant que le sujet commence à être traité, et l'on s'est dit que, finalement, créer un « violon » à cet endroit ne serait pas une mauvaise idée. M. Spinelli doute de l'effet préventif d'un local où l'on pourrait auditionner des personnes ou les enfermer. Il ne pense pas que les gens vont décider d'aller commettre leurs méfaits à Vandœuvres, par exemple, parce que cette commune ne dispose pas d'un « violon » et que s'ils se font attraper, ils devront être emmenés à la police cantonale. A cet égard, l'effet préventif n'existe pas. Pour ce qui est de l'utilisation modeste des locaux, M. Spinelli considère que c'est un argument en faveur de l'utilisation rationnelle d'un local qui pourrait se trouver à Thônex. Même si le projet n'est pas encore suffisamment abouti pour l'affirmer avec certitude, il ne semble pas que le local sera la propriété exclusive de la commune de Thônex, qui en aurait les clés. Il s'agirait plutôt d'une collaboration intercommunale, les APM de Chêne-Bougeries ayant accès aux locaux. Mais ce genre de détails devra se régler entre les communes et, s'il le faut, entre les commissions concernées.

Pour ce qui est de l'usage du local, M. Spinelli remarque qu'il est difficile de présager du dérangement causé aux autres utilisateurs du bâtiment. Cependant, il est prévu de déposer l'ancien parquet pour couler une chape qui sera plus résistante et qui s'imbibera moins de l'urine, du vomi... Le local doit être mis aux normes de sécurité. Il est question de murs renforcés et d'un APM présent en permanence. On peut donc douter du fait que les personnes qui y seront placées soient calmes. On peut supposer au contraire qu'elles risquent d'être très agitées. Enfin, il est vrai que le local n'est pas utilisé actuellement, mais il l'était il y a quelques mois et il le sera peut-être à nouveau dans quelques mois. M. Spinelli rappelle que, dans le cadre du projet de rénovation estimé à CHF 3,5 millions, le programme du bâtiment multifonctionnel était tellement vaste que le lauréat du concours avait prévu de construire une annexe. Cette dernière n'a finalement pas été réalisée parce qu'il a été possible de comprimer des surfaces. Maintenant, certains de ces locaux sont vides suite à un changement du fonctionnement de l'administration, mais peut-être qu'à l'avenir l'administration communale aura de nouveau besoin de ces locaux. M. Spinelli trouve dommage d'avoir, dans un aussi beau bâtiment administratif, dont la rénovation a été réalisée dans un tel respect de l'existant, une cellule de dégrisement et une salle d'audition alors que, peut-être dans un avenir pas si lointain, la commune sera contente de pouvoir y installer un bureau supplémentaire.

[La présidente passe la présidence à M. Rappaz afin de s'exprimer en son nom personnel.]

Mme Sobanek souhaite rappeler trois éléments. Premièrement, la loi ne parle que de local d'audition. Elle ne dit pas un mot sur le « violon », lequel est venu se greffer dans le règlement d'application. Lors des discussions au Grand Conseil, les députés socialistes se sont opposés, d'une part, à l'élargissement des prérogatives des APM à la loi sur les étrangers (la police municipale peut maintenant interroger des personnes qu'elle soupçonne d'être en

contravention avec la loi sur les étrangers) et, d'autre part, à la notion de « violon » qu'ils trouvaient inadéquate au vu des compétences d'une police de proximité.

Deuxièmement, d'après la loi, il faudrait qu'un APM soit à proximité immédiate quand le local de détention est utilisé. Il serait donc imaginable que, dans chacune des trois communes, il faille surveiller en même temps une personne. Cela signifie autant d'APM en moins dans les rues. Or, chaque commune a relativement peu d'APM. Si ces lieux de détention et d'audition sont concentrés dans une seule commune, sachant qu'une convention existe au niveau des polices municipales, il serait alors envisageable qu'un seul APM surveille les personnes appréhendées. Les problèmes d'horaire relevés par M. Fassbind font partie des questions qui devront être discutées entre les communes.

Troisièmement, ce qui dérange Mme Sobanek, c'est qu'il a fallu aller à la pêche aux renseignements et que les renseignements que les uns et les autres ont obtenus ne correspondaient pas aux informations données en séances de commissions. Un conseiller administratif a dit que sa commune avait proposé, il y a un certain temps déjà, à l'Association des communes genevoises de créer un « violon » pour plusieurs communes. Un autre conseiller administratif n'avait apparemment pas entendu parler de cette proposition, dont les commissions n'ont donc pas été informées. Et une conseillère administrative de Chêne-Bourg a indiqué que sa commune était d'accord de collaborer avec Chêne-Bougeries mais ne voulait pas construire de local. Cela n'a pas non plus été communiqué en séance de commission.

Enfin, il y a le souci des différents groupes politiques d'arriver éventuellement à une plus grande collaboration entre les communes, pour une meilleure sécurité sur les Trois-Chêne, sachant que la criminalité est mobile et qu'il serait regrettable de devoir éventuellement mobiliser un APM dans chaque commune afin de surveiller des personnes mises au « violon ». Pour ces raisons, le groupe socialiste est d'avis que ce projet n'est pas mûr. Les communes ne sont pas pressées par le temps pour appliquer les nouvelles dispositions légales. Il vaudrait vraiment la peine d'en discuter plus avant. Enfin, l'argument selon lequel le caractère d'une personne à Thônex empêcherait un projet politique commun aux Trois-Chêne de se réaliser est inacceptable. Ce n'est tout de même pas une seule personne qui va dicter à trois conseils municipaux et trois conseils administratifs comment ils souhaitent gérer la sécurité.

[La présidente reprend la présidence.]

M. Rappaz signale que Mme de Candolle lui a confirmé qu'il serait intéressant de se réunir en commission conjointe pour en discuter. M. Zaugg lui a aussi dit être intéressé par une telle approche. Il est vrai que la criminalité semble stabilisée. Les APM ont maintenant reçu un certain nombre de moyens. Un « violon » est indispensable, même si, comme le disait M. Fassbind, l'objectif consiste à ne pas l'utiliser.

M. Heimendinger souligne avant tout que, pour le groupe Vert'libéral, il n'est pas question de mettre en péril la sécurité des citoyens de Chêne-Bougeries. La question n'est pas là. Elle n'est pas politique s'il s'agit de locaux ; elle est politique s'il s'agit de sécurité. Divers points de vue ont été énoncés, que M. Heimendinger ne va pas reprendre et que le groupe Vert'libéral partage en grande partie. Le projet n'est pas mûr, les communes ont encore du temps. Le groupe Vert'libéral ne votera donc pas le projet tel que proposé ce soir.

La parole n'étant plus demandée, la présidente constate que la demande de M. Fassbind de procéder à un vote nominal est suivie. Puis elle donne lecture de la délibération.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LOCAUX D'AUDITION, DE DETENTION ET
"VIOLON" AU REZ-DE-CHAUSSEE DU BATIMENT SIS 8BIS ROUTE DU VALLON :
VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 75'000.- TTC)

Vu l'article 30, al. 1 lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis défavorable émis par 2 voix pour, 3 abstentions et 3 voix contre, dont celle du président, par les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures lors de leur séance du 19 mai 2014,

vu le préavis émis par 4 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, par les membres de la commission Sécurité lors de leur séance du 26 mai 2014,

vu le préavis défavorable émis par 2 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention par les membres de la commission Finances lors de leur séance du 10 juin 2014,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 75'000.- TTC pour les travaux d'aménagement de locaux d'audition, de détention et "violon" au rez-de-chaussée du bâtiment sis 8bis route du Vallon ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 75'000.- TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 08.06 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2015 à 2024.

M. Gaillard procède à l'appel nominal.

Vote nominal

M. Balmer : oui

M. Bauduccio : non

Mme Bisanti : non

M. Borda d'Agua : oui

M. Fassbind : oui

M. Favarger : non

Mme Garcia : excusée

M. Gross : non

M. Heimendinger : non

Mme Hochuli: non

M. Messerli : non

M. Perrin : non

M. Pictet : excusé

M. Rappaz : oui

Mme Saba : oui

M. Sapey : oui

La présidente, Mme Sobanek : -

Mme Sommer : oui

M. Spinelli : non

Mme Tiercy : non

M. Lecour : oui
 M. Le Guern : non
 M. Martinez : oui

M. Ulmann : oui
 Mme Wyss : non

- La délibération est refusée par 12 voix contre et 10 voix pour.

5. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

En tant que membre de la commission Affaires sociales, Mme Sommer participe régulièrement depuis 2008 régulièrement à la journée de la Fédération genevoise de coopération (FGC). Au départ, sa présence avait été nécessaire. Elle ne l'est plus vraiment depuis deux ans puisque la commune s'est dotée de personnel administratif : alors que Mme Sommer était auparavant seule à participer à cette journée, elle était accompagnée ces deux dernières années par trois personnes.

La commune subventionne la Fédération genevoise de coopération à raison d'un tiers du 0,7 % du budget de fonctionnement, ce qui représente entre CHF 60'000.- et 75'000.- par année. Le 24 janvier 2014, le Grand Conseil a décidé de réduire les fonds alloués à la FGC de deux millions sur la période 2013-2016. Cette réduction a un impact considérable sur le budget annuel d'environ CHF 11'000'000.- de la Fédération genevoise de coopération. Le ton a été d'emblée donné lundi passé. Des représentants de la Confédération assistent régulièrement à ces journées. Le représentant de la DDC, laquelle subventionne la fédération à raison de 30 %, a rappelé qu'une telle subvention était bien la preuve du sérieux de cette dernière, puisque la DDC en examine attentivement les activités. Il a relevé par ailleurs que les Suisses romands sont bien plus sensibilisés en la matière que les Suisses alémaniques.

Mme Sommer explique que les communes genevoises subventionnent la Fédération genevoise de coopération à hauteur de 47 % de son budget, dont 22 % versés par la ville de Genève. Le solde, soit 23 %, est financé par le canton. La commission technique a reçu l'année passée quarante projets, dont trois ont été refusés parce qu'ils n'ont pas été jugés suffisamment sérieux.

Comme les conseillers municipaux le savent, Mme Sommer a travaillé avec les étrangers, plutôt les instances qui les renvoient. Elle est donc sensibilisée à la problématique ou plutôt avec. Genève est par excellence la ville internationale de la Suisse. A l'étranger, on connaît Genève, mais pas nécessairement Zurich ou Berne. Les organisations internationales font partie de notre quotidien, elles nous sont familières, elles font partie de notre tissu économique. Chacun en profite, de près ou de loin. Mardi passé, M. Longchamp, président du Conseil d'État s'est rendu à Berne pour plaider la cause de la Genève internationale. Mercredi, un article dans *La Tribune de Genève* mentionnait qu'une commission parlementaire s'occupait de ce problème. Aujourd'hui, Mme Sommer a lu dans *Le Temps* que M. Félix Gutzwiller, parlementaire fédéral PLR, veut sensibiliser ses collègues alémaniques à cette problématique. Dès lors, il n'est pas étonnant qu'à Genève, nous soyons aussi acteurs de la Genève internationale, qu'il y ait des associations locales qui veulent s'investir. La Fédération genevoise de coopération, en tant qu'association faîtière, aide et accompagne de nombreux organismes. Mme Sommer se félicite que la vocation de la Genève internationale se retrouve au sein des petites associations locales qui poursuivent, finalement, le même but que les organisations internationales : lutter contre la faim, pour la paix, pour l'accès à l'eau... Elle sait qu'il y a des discussions à ce sujet au sein de la commune, et dans son propre parti. Elle invite les conseillers municipaux à accueillir toujours positivement les efforts accomplis par la fédération et à faire en sorte que la commune poursuive son subventionnement.

La Présidente remercie Mme Sommer de ces explications. Elle la remercie également de la remplacer fidèlement lors de ces journées de la Fédération genevoise de coopération. En effet, pour des raisons professionnelles, elle est pratiquement toujours retenue par les examens ; ces derniers se déroulant au mois de juin.

La première communication de M. Borda d'Agua est afférente à la commission Culture. M. Karr l'a rappelé en lisant tantôt les communications de Mme Grandjean-Kyburz, la semaine prochaine débutera le premier *Laboratoire musical* de la commune. La commission Culture incite vivement les conseillers municipaux à participer à cette manifestation novatrice dans le canton, voire en Suisse romande. Pendant une semaine, ces derniers auront la possibilité de voir et d'écouter ce qui se passe dans les coulisses des concerts puisqu'ils pourront assister à des cours mais également aux répétitions avant les concerts qui seront donnés dans le parc Stagni ou, en cas de mauvais temps, dans la salle communale.

La deuxième communication de M. Borda d'Agua tient à la délégation au journal *Le Chênois*. L'assemblée générale aura lieu lundi 23 juin 2014 à 18 h 30 au Point-Favre.

6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

6.1 Petit parc de la Gradelle

Mme Tiercy a une question qui la conduira probablement à formuler une proposition individuelle. Au préalable, elle souhaiterait savoir si le parc qui a été inauguré mercredi passé a déjà un nom officiel. Par ailleurs, son aménagement est-il terminé ?

M. Locher répond qu'actuellement la dénomination « parc de la Gradelle » est portée au registre cadastral. Une modification de cette appellation a été proposée. Toutefois, il conviendra de passer devant la commission cantonale de nomenclature qui, à sa connaissance, formule ses préavis deux fois par année. Ensuite, l'éventuelle nouvelle dénomination devra faire l'objet d'un arrêté du Conseil d'État. Quant à l'aménagement, il est achevé pour l'instant.

Mme Tiercy trouve effectivement que l'aménagement de ce parc est une réussite. Elle a d'ailleurs ardemment défendu sa rénovation, mais elle pense qu'il manque des bancs autour de chaque jeu. Par ailleurs, elle a essayé le nouveau robinet d'eau, dont le parc est pourvu ; ce robinet ne fonctionne pas. Elle trouverait sympathique de créer un petit jeu d'eau pour les enfants et d'installer un bac à sable. Enfin, pour répondre à l'argument de Mme Hochuli consistant à dire qu'un tel aménagement ne se réalise pas au bord d'une route, Mme Tiercy suggère de planter quelques buissons pour le cacher un peu. En d'autres termes, sa proposition se résume ainsi :

- poser des bancs devant chaque jeu,
- installer un bac à sable et un jeu d'eau,
- planter des buissons le long de la route.

M. Locher entend bien mais il a une remarque qui ne va pas forcément dans le sens de la proposition de Mme Tiercy. Certes, tout le monde a ses idées concernant l'aménagement réalisé ; mais il faut laisser vivre ce parc, dans un premier temps, et déterminer ensuite quels seraient les aménagements complémentaires à réaliser sachant d'ores et déjà qu'il conviendra alors voter un crédit complémentaire. M. Locher se propose dès lors d'analyser la valeur d'usage de ce parc au cours des prochains mois. Lancer un nouveau chantier, notamment pour poser des bancs, aurait probablement de très mauvais effets sur la réussite du projet.

Mme Sommer voulait associer ses éloges à ceux qui ont été formulés précédemment concernant l'aménagement de ce parc. Pendant le week-end, elle a vu les gens affluer. Pour le reste, elle trouve très judicieuse la proposition de M. le Conseiller administratif consistant à laisser un peu passer le temps parce qu'il y aura peut-être d'autres demandes. Elle-même aimerait bien que quelques bancs supplémentaires soient posés.

6.2 Zone bleue « macaron » - information

Mme Hochuli ne reviendra pas sur la zone bleue « macaron » quant au fond du problème, mais elle demande s'il ne vaudrait pas la peine d'informer, d'une part, les habitants des immeubles du chemin De-La-Montagne et les habitants de la Gradelle, d'autre part et surtout les régies, afin que chacun comprenne bien ses droits, parce que l'arrêté n'est pas très clair en la matière et qu'il prête à confusion.

6.3 Parc de jeux à l'intérieur de la copropriété de la Gradelle

Mme Hochuli rappelle que les quelques jeux installés sur le terrain de la commune sont dans un état désastreux. Elle a appris que ces équipements n'étaient pas aux normes mais que l'on ne pouvait pas y toucher en raison de l'installation de sondes géothermiques prévues à cet endroit. Néanmoins, Mme Hochuli demande si, provisoirement, il ne serait pas possible d'installer deux petits jeux, à savoir une nouvelle balançoire et un petit cheval, sur un parterre absorbant les chocs, à l'instar de ce qui a été réalisé au parc Stagni.

M. Locher se réfère à ses communications. Il a parlé de jeux dont certains ne sont pas encore aux normes, mais il n'a pas cité ceux dont fait mention Mme Hochuli parce qu'ils ne sont pas propriété de la commune. En revanche, la copropriété a été interpellée quant à leur état.

Mme Hochuli donne raison à M. Locher sur ce dernier point. Néanmoins elle revient sur sa demande que la commune mette provisoirement des jeux à disposition, car si ses souvenirs sont bons, c'est bien la commune qui, à l'époque, avait offert cette place de jeux. Pour le surplus, la dépense pour la remise en état, des deux jeux souhaités, ne serait pas excessive, à savoir CHF 5'000.- environ. Qui plus est, ces jeux sont publics.

M. Locher ne voit guère pour quelle raison la commune financerait ces infrastructures qui appartiennent à la copropriété. Par ailleurs, la mise en place des sondes géothermiques va permettre à l'ensemble des copropriétaires de la Gradelle d'économiser plusieurs centaines de milliers de francs. En effet, la commune leur met à disposition un terrain, ceci sans contrepartie, car il semble normal qu'une collectivité publique s'engage en faveur des énergies renouvelables. Pour le surplus, un dossier concernant l'état de ces jeux a été transmis à la régie qui était censée les remettre aux normes.

Mme Hochuli admet volontiers que la commune met à disposition le terrain, dont elle est propriétaire, pour permettre l'implantation de sondes géothermiques, mais il ne faut pas oublier que des bâtiments communaux, dont le Petit Manège, vont aussi profiter de ce concept énergétique. Mme Hochuli est également consciente du fait que le terrain de jeu devra être réaménagé. Il ne faudrait toutefois pas engager aujourd'hui de grands frais, dans l'attente de ces travaux, d'où la demande personnelle faite à M. Locher consistant à installer deux nouveaux jeux, seulement.

La présidente retient que c'est là un sujet à reprendre, cas échéant, avec le Conseiller administratif.

6.4 Prolongation du contrat de travail d'une apprentie

M. Borda d'Agua se félicite d'avoir entendu, dans le cadre des communications de M. Locher, que le Conseil administratif fait confiance à une jeune apprentie en prolongeant son contrat lui permettant ainsi de poser une première pierre dans son parcours professionnel.

6.5 CMNet

M. Borda d'Agua entend bien que l'application CMNet ne sera plus alimentée. Pour le stockage des données pérennes, au lieu d'un CD Rom, il propose de recourir une clé USB.

M. Karr pense que la solution optimale consisterait à pouvoir disposer d'un document téléchargeable, de quelques centaines de mégas. On pourrait alors effectivement abandonner le CD Rom.

6.6 Réunion concernant le CEVA

M. Borda d'Agua demande si, lors de ladite réunion, la question des lampadaires allumés toute la nuit au chemin De-La-Montagne a été abordée.

M. Karr informe que le Conseil administratif a reçu l'entreprise concernée et a insisté sur la nécessité d'éteindre ces éclairages.

6.7 Taxation au lieu de domicile

M. Borda d'Agua demande si la commune a déjà été abordée par l'Etat concernant les discussions relatives à la taxation sur le lieu de domicile plutôt que sur le lieu de travail.

M. Locher répond que l'objet était à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'ACG. Il a été confirmé que cela faisait partie des priorités du Conseil d'Etat qui entend aller de l'avant avec cette réforme d'ici la fin de la législature. Les communes n'ont toutefois pas été approchées individuellement dans le cadre de ce dossier.

Mme Sommer rappelle qu'il existe à ce sujet un projet de loi, dont on discute depuis longtemps.

[La présidente passe la présidence à M. Rappaz afin de s'exprimer en son nom personnel.]

6.8 Implantation de bureaux à côté de l'EMS « Les Marronniers »

Mme Sobanek a pu observer qu'une surface importante de bureaux (297 m²) allait bientôt être mise à disposition dans une construction située à proximité de l'EMS « Les Marronniers ». Elle s'est donc interrogée de savoir comment une telle construction était possible dans une zone protégée du village.

M. Karr précise qu'un bâtiment occupé par une ancienne usine de chaussures est en cours de surélévation. Des surfaces de bureaux sont converties en logements, d'autres restent affectées en bureaux. Il se trouve que ce chantier se situe en face d'un autre chantier qui est lui un chantier de logements. Mme Sobanek est donc tombée dans le panneau !

6.9 Réfection de la route de Chêne

Mme Sobanek informe que lors d'un remplacement dans une commission du Grand Conseil elle a posé la question à M. Barthassat de savoir ce qu'il en était du planning de la réfection des routes cantonales. M. Barthassat a indiqué l'horizon 2018 à 2020 concernant la route de Chêne, laquelle ne figure donc pas dans les priorités.

[Mme Sobanek reprend la présidence.]

6.10 Mur de grimpe à l'école de Chêne-Bougeries

M. Perrin n'a pas en mémoire le fait que cet objet ait été présenté en séance de commission.

M. Locher confirme que ce sujet a bel et bien été présenté et que le montant des travaux afférents figure dans le budget de fonctionnement communal de l'année en cours.

6.11 Bus scolaire

M. Perrin se demandait s'il n'était pas possible de trouver un arrangement entre communes pour avoir une certaine unité dans les achats.

6.12 Arrêtés de la Chambre administrative

Au préalable, M. Spinelli souligne qu'il est un peu tard pour aborder un sujet d'une certaine gravité mais il aimerait quand même le faire. Dans les communications du Conseil administratif, il a été fait mention des arrêtés de la Chambre administrative concernant les licenciements qui ont eu lieu, il y a quelque temps. M. Spinelli note en premier lieu que les noms des personnes concernées ont été mentionnés par M. Locher et il se demande si la question de la protection des données ne devrait pas être soulevée lors d'une prochaine séance du Bureau. En revanche, l'arrêt en tant que tel est public. Or, il y est indiqué que la commune avait pris la décision de mettre fin auxdits rapports de service à la suite d'une réflexion non documentée, plus avant que la commune avait porté une atteinte grave au droit d'être entendu des anciens employés. L'arrêt mentionne encore la gravité particulière de l'atteinte portée par la commune aux droits des recourants, etc. M. Spinelli se demande dès lors s'il ne vaudrait pas mieux arrêter les frais plutôt que de poursuivre des procédures auprès du Tribunal Fédéral. De son point de vue, à ce stade, ces procédures sont un fiasco pour la commune. Il aimerait donc savoir combien a coûté ce fiasco et, finalement, quelles sont les leçons à tirer pour ne pas commettre les mêmes erreurs à l'avenir. Parmi les procédures, M. Spinelli observe qu'une d'entre elles ne fait pas l'objet d'un recours auprès du Tribunal fédéral, pour les trois autres, en revanche, le Conseil administratif persiste dans ses conclusions.

M. Locher rappelle qu'il ne commente jamais des procédures en cours. Pour celle qui a abouti, c'est par souci d'économie que le Conseil administratif a décidé de ne pas aller plus avant, quand bien même les considérants de la Chambre l'incitaient à poursuivre la procédure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
M. FASSBIND

La Présidente
du Conseil municipal
M. SOBANEK